

Enquête publique

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de la société **SIROPERIE MEURENS S.A.**, représentée par **Mr Bernard MEURENS – Administrateur délégué**, et établie à 4880 Aubel, Rue de la Kan n° 2, en vue d'obtenir le permis **d'environnement** - unique pour la mise à jour du descriptif et le maintien en activité de la **siroperie (demande de renouvellement anticipé de l'autorisation d'exploitation)**, sur le bien situé à 4880 Aubel, Rue de la Kan n° 2, parcelles cadastrés section B n° 650g – 650w – 650/2g.

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte sur la Commune d'AUBEL, relative à la demande susmentionnée (**projet de catégorie C**), conformément à l'article D.29-4 et en application des articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement, et pour laquelle l'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête est le Collège Communal d'AUBEL.

La présente demande ne nécessite pas une étude d'incidences sur l'environnement.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Mercredi 15 décembre 2021	Lundi 20 décembre 2021	Administration Communale Place Nicolaï 1 à Aubel le lundi 12 janvier 2022 de 16h00 à 16h30	Administration Communale Au Collège Communal Place Nicolaï 1 4880 Aubel

Le dossier complet peut être consulté durant la période d'enquête à l'Administration Communale (service de l'urbanisme) – Place Nicolaï n° 1 à 4880 Aubel :

- les jours ouvrables de 09h00 à 12h00, et le mercredi de 13h30 à 16h30 ;
- les jeudi 23 et 30 décembre 2021, et le jeudi 6 janvier 2022 jusqu'à 20h00.

Pour les consultations jusque 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mr Jean-Léon NELISSEN (service urbanisme – tél. 087/68.01.38 – urbanisme@aubel.be).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Aubel, le 15 décembre 2021.

La Directrice générale

V. GOOSSE



Le Bourgmestre

F. LEJEUNE

Des explications techniques sur la demande peuvent être obtenues auprès :

- 1) du Fonctionnaire Technique du Service Public de Wallonie, à l'adresse suivante : Service Public de Wallonie – Division de la Prévention et des Autorisations, Montagne Sainte-Walburge 2 à 4000 LIEGE (tél. 04/224.54.11)
- 2) du Fonctionnaire Délégué du Service Public de Wallonie, à l'adresse suivante : Service Public de Wallonie – DGO4, Direction de Liège 2, Montagne Sainte-Walburge 2 à 4000 LIEGE (tél. 04/224.54.11)
- 3) du Conseiller en Environnement ou, à défaut, du Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme de la ou des Commune(s) sur le territoire de laquelle ou desquelles est organisée une enquête publique lorsque celle(s)-ci disposent d'un tel conseiller (pour AUBEL : Jean-Léon NELISSEN).